

## ARRÊTÉ N° 2023\_438

**PORTANT CRÉATION DE 12 PLACES D'ACCUEIL POUR FRATRIES DE 3 À 21 ANS DE LA MECS " LES NOUVEAUX CÈDRES" SISE 10 AVENUE JEANNE D'ARC, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, GÉRÉE PAR L'ASSOCIATION DROIT D'ENFANCE, FONDATION MÉQUIGNON.**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 à L. 313-9 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2018-404 du 12 septembre 2018 portant autorisation d'hébergement pour la maison d'enfants à caractère social sise 10 avenue Jeanne d'Arc, 93600 Aulnay-sous-Bois et gérée par l'association CFPE établissements sise 71 boulevard de Brandebourg, 94200 Ivry-sur-Seine ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2018-445 du 24 octobre 2018 portant transfert des autorisations de l'établissement Les Nouveaux Cèdres sise 10 avenue Jeanne d'Arc, 93600 Aulnay-sous-Bois géré par l'Association CFPE établissements à l'association fondation Méquignon-Droit d'enfance sise 16 route de l'Abbé Méquignon, 78990 Elancourt ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2019-485 du 20 novembre 2019 portant autorisation d'accueil de jeunes de 6 à 17 ans pour la maison d'enfants à caractère social Les Nouveaux Cèdres sise 10 avenue Jeanne d'Arc, 93600 Aulnay-sous-Bois et gérée par l'association Droit d'enfance, fondation Méquignon sise 16 route de l'Abbé Méquignon, 78990 Elancourt ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2021-271 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du

Département ;

Considérant La nécessité d'augmenter le nombre de places d'accueil de fratries pour répondre aux mieux aux besoins des jeunes confiés au service de l'aide sociale à l'enfance ;

Considérant que le projet satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le Code de l'action sociale et des familles ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** - La maison d'enfants à caractère social Les Nouveaux Cèdres sise 10 avenue Jeanne d'Arc 93600 Aulnay-sous-Bois et gérée par l'association « Droit d'enfance, fondation Méquignon » sise 16 route de l'Abbé Méquignon, 78990 Élancourt, est autorisée à créer 12 places d'accueil pour jeunes âgés de 3 à 21 ans, confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Département de la Seine-Saint-Denis. Ce service a pour objectif l'accueil de fratries mixtes.

**ARTICLE 2.** - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation, devra être porté à la connaissance du président du Conseil départemental, selon l'article L 313-1 du Code de l'action sociale et des familles.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le